

Comment les «papiers» ou leur absence façonnent les statuts et les identités

*Catherine WIHTOL de WENDEN **

Les récentes revendications des "sans-papiers" pour le droit à avoir des droits ont mis en lumière la condition des "sans", unis par la situation de précarité. Elles ouvrent aussi de nouvelles voies à la citoyenneté.

Depuis plus de trente ans, la question des «papiers» n'a cessé de hanter les immigrés, qu'ils fussent travailleurs, retraités, conjoints ou enfants, au point de façonner peu à peu leur identité et les regards que les autres ont successivement portés sur eux.

On se souvient des années soixante où l'écrasante majorité des immigrés arrivaient clandestinement (82% en 1968 ne passaient pas par l'Office National des Migrations, chargé du monopole du recrutement) et, plus encore, des années soixante-dix où les Maghrébins et les autres ressortissants ex-coloniaux circulaient «en règle» et bénéficiaient de facilités de circulation alors que le statut des Portugais était tout entier contenu dans l'absence de papiers : la presque totalité d'entre eux entraient en France avec un «passeport de lapin», en traversant clandestinement les Pyrénées.

C'était le saut («O salto»). Les frontières de leur propre pays leur étaient fermées. Les représentations qui circulaient sur eux dans l'opinion publique tournaient autour d'une image brouillée, du mi-clandestin, mi-réfugié, car beaucoup d'entre eux fuyaient à la fois la dictature, la pauvreté, et le service militaire de trois ans en Angola ou au Mozambique. L'absence de papiers les confinait dans une condition de semi-esclavage : ouvriers agricoles, travailleurs «au noir», habitants des bidonvilles. Ce statut d'exclus les a aussi conduits à se forger une conscience militante autour de la demande de papiers (contre la circulaire Marcellin-Fontanet en 1972) et de luttes dans la cité (souvent contre la résorption des bidonvilles). Une citoyenneté que l'on qualifierait aujourd'hui «de résidence» est née dans ce terreau de l'absence de papiers.

* CERI-CNRS, Paris

Une nouvelle catégorie d'acteurs

Aujourd'hui, avec la construction européenne et la citoyenneté qui lui est liée, les règles du jeu se sont quelque peu inversées entre Portugais et Maghrébins : les Tunisiens et Marocains ont été les plus nombreux à se faire régulariser en 1982-1983, alors que les Portugais accédaient progressivement à la liberté de circulation et se voyaient par là même accréditer d'une plus grande légitimité sous le regard de l'opinion publique. Pour eux, 1992 marque l'entrée de plein pied dans la citoyenneté européenne. Depuis la décennie 1990, de nouveaux sans papiers sont apparus, en reflet de la mondialisation, de la déstabilisation politique de pays du Tiers Monde en Afrique et en Asie, de la chute du mur de Berlin, et d'un désir confus de mobilité vers l'Europe et l'Occident. Sur les routes terrestres, aériennes et maritimes, se sont mis en mouvement des sans papiers de plus en plus diversifiés mêlant dans une même identité de sort des profils sociologiques, politiques, ethniques, économiques, religieux les plus variés : jeunes venus isolément, femmes seules, demandeurs d'asile en quête de statut, touristes désireux de prolonger leur séjour, candidats au regroupement familial élargi arrivés hors délai ou hors normes.

Le sans papier de l'horizon 2000 se confond dans bien des cas avec le réfugié politique car il partage avec lui sa condition de «sans» : sans patrie car il fuit à la fois la terreur, la guerre civile et la pauvreté. Il se double parfois aussi d'un sans logis, comme on l'a vu lors des Africains de Vincennes, faute de gages vis-à-vis de loueurs potentiels et d'un sans travail déclaré, faute de papiers. Il est enfin surtout sans statut, comme entre parenthèses vis-à-vis du travail, des prestations sociales (sauf d'extrême urgence), de l'accès de fait à l'école pour les enfants, assigné à résidence et interdit de circulation. Les frontières sont fermées pour lui, tant celles de son pays d'origine sauf s'il est sous le coup d'une expulsion ou d'une reconduction à la frontière, que celles des pays d'accueil, protégées par le régime des visas et des dispositifs relatifs au regroupement familial, à l'opposabilité de l'emploi et au droit d'asile.

De cet état de fait qui s'est transformé en statut par la négative, est née une conscience collective : la «saga» des sans papiers, avec ses répertoires militants, ses figures de proue, sa mémoire aussi. En France, à travers leurs revendications, inscrites de longue date dans une tradition de mobilisation héritée des grèves

de la faim des années 1970 (contre les «marchands d'hommes» et les «marchands de sommeil»), 1980 (Turcs de la confection) et 1990-1994 (déboutés du droit d'asile, candidats au droit de vivre en Famille), les sans papiers ont fait preuve d'une capacité d'auto-organisation exceptionnelle, notamment depuis 1996. La mobilisation de ressources à la fois traditionnelles (Eglises, intellectuels) et nouvelles (artistes, réseaux internationaux de solidarité), le registre universaliste et laïque des revendications («droit d'avoir des droits», citoyenneté de résidence) faisant passer au second plan les affinités ethniques, religieuses ou politiques, la modernité des instruments de médiatisation des mouvements (appel aux medias, utilisation de téléphones portables, recours à des médiateurs, danses et solidarités festives, sites web), ont imposé un rapport de forces où entre en jeu l'Europe des marges et ont renouvelé un militantisme un peu usé en construisant des solidarités avec le militantisme «installé».

Clandestins, illégaux, sans papiers : même si ces termes ont été utilisés tour à tour avec des tonalités distinctes, ils désignent une nouvelle catégorie d'acteurs qui ont conquis peu à peu une certaine légitimité fondée sur les droits de l'homme (la durée de la résidence et non plus celle du travail comme critère de régularisation, le droit de vivre en famille et le fait d'être parents d'enfants nés dans le pays d'accueil, l'asile territorial ou humanitaire). L'assouplissement du discours européen sur la fin de l'immigration zéro, la prise de conscience du vieillissement de l'Europe et du manque de main d'oeuvre ont contribué à leur fournir un argument autour des discriminations liées à la circulation et à l'accès aux droits.

Le renouvellement des luttes citoyennes

Ce sont les nouveaux pays d'immigration (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) qui régularisent le plus, souvent dans l'urgence pour dégongler le «matelas» de clandestins au coup par coup : Italie (1986, 1990, 1995, 1998, 2000), Espagne (1991, 1996, 2000), Portugal (1993, 1996), Grèce (1997), mais d'autres pays européens y ont recours aussi (France 1982 et 1998, Belgique : 2000), même si l'immigration clandestine est parfois un tabou (Allemagne). Dans les intervalles, on assiste à une multitude de situations au rabais, bricolées de façon diverse et souvent discrétionnaire : statuts provisoires, séjours à titre humanitaire, asile temporaire, contrats de sous-

traitance, maintien de personnes dans une situation précaire, ni régularisables, ni expulsables.

Dans les nouvelles régions de départ (Chine, Afrique sub-saharienne, Roumanie), l'envie d'Europe idéalisée comme terre des Droits de l'Homme, du *welfare state* et aussi comme porteuse de niches de travail au noir, est le moteur essentiel du déplacement. Ainsi, des pays sans rôles mais anticipent l'élargissement de l'Union européenne en pratiquant un nomadisme d'allers et retours, en se définissant avant tout comme «européens» et en cherchant à échapper au fichage du Système d'Information Schengen (SIS) : il s'agit d'être «propre dans l'ordinateur», tout en revendiquant un droit légitime à la libre circulation.

La citoyenneté qui en résulte est plurielle mais aussi nouvelle dans la mesure où elle contribue à enrichir la citoyenneté classique de nouvelles formes d'action collective, de nouveaux acteurs, de nouvelles solidarités porteuses d'autonomie et d'émancipation individuelle car c'est, *in fine*, une affaire individuelle que d'avoir ses papiers. Comme les autres «sans» (sans logis, sans travail, sans patrie), les sans papiers pointent les zones de non droit de la société civile. Emergent de l'exclusion, plus fluides dans leur action que d'autres acteurs plus institutionnalisés, leurs porte-parole cherchent aussi à dresser des liens avec les autres, «tous ensemble», échappant ainsi à l'image de passivité des exclus.

Mais l'identité autour des «papiers» ne se construit pas seulement autour du militantisme des «sans». D'autres rapports s'établissent aussi en creux, en négatif autour de la perte des papiers (les étudiants souhaitant accéder au marché du travail et devenant ainsi clandestins, les épouses de polygames après un changement de la loi, comme en France en 1993, les enfants retournés au pays d'origine puis repartis vers le pays d'accueil, les touristes devenus installés dans une vie familiale, les déboutés du droit d'asile restés au pays d'accueil). Les cas sont nombreux de catégories passées dans la clandestinité par suite de la rigidité ou de l'imperméabilité des statuts.

Une autre identité, plus occasionnelle mais aussi plus virulente dans ses formes d'expression, a parfois aussi émergé des contrôles de papiers : les manifestations des banlieues lyonnaises à l'aube des années 1980 et tout au long de la décennie quatre-vingt a entre autres pour origine des rapports avec la police assortis

de contrôles de papiers à l'égard, le plus souvent, de nationaux français issus de l'immigration «visible» : contrôles d'identités dans les cités, dans le métro, au cours de l'opération vigipirate, dans les lieux publics où le délit de faciès ouvre la voie aux discriminations. Sans qu'il s'agisse d'une cause ni d'une mémoire commune comme pour les sans papiers de Saint Bernard, une communauté d'expérience en a parfois émergé, et le mouvement associatif des jeunes issus de l'immigration y a puisé ses sources.

Y a-t-il une cause des «sans papiers» compte tenu de l'émettement des figures sociales qui s'y rattachent ? Oui, si l'on considère qu'il s'agit d'une communauté de situation porteuse d'une mobilisation collective qui ouvre de nouvelles voies aux registres d'expression de la citoyenneté. Non, si l'on considère au contraire que, quel que soit le statut sur lequel déboucheront les luttes, les ex-sans papiers resteront toujours, aux yeux de l'opinion publique, des «Français de papier». Les débats sur la réforme du code de la nationalité l'ont amplement démontré. ■

Références bibliographiques

- DRIDI (M.), *La lutte des sans papiers et le mouvement associatif*, N°1, Mai 1997, FTCR, «textes à l'appui»
- GUILHAUMOU (J.), «La citoyenneté à l'épreuve de l'exclusion. Approche historique et comparative», *Les cahiers de l'Actif*, n°272-273, Janv-Fév.1999.
- Im'media/Reflex, *Sans papiers. Chroniques d'un mouvement*, 1997.
- LAGRAVE (R.M.), DIMINESCU Dana, «Faire une saison. Pour une anthropologie des migrations roumaines en France. Le cas du pays d'Oas», *Migrations Etudes*, N°91, nov-déc.1999.
- NEYRAND (G.), «Le suivi social des étrangers régularisés», *Migrations Etudes* N°92, janv.fév.2000.
- SIMEANT (J.), *La cause des sans papiers*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1998.